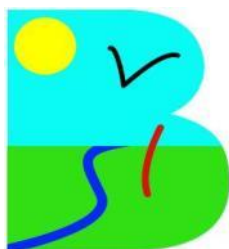


SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

LITZ - ETOUY - AGNETZ - CLERMONT - FITZ-JAMES - BREUIL LE SEC
BREUIL LE VERT - CAMBRONNE LES CLERMONT - NEUILLY SOUS CLERMONT
BAILLEVAL - RANTIGNY - LIANCOURT - CAUFFRY - MONCHY SAINT ELOI
MOGNEVILLE - LAIGNEVILLE - VILLERS SAINT PAUL - NOGENT SUR OISE

Siège social : 354 rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ
Tél : 03 44 50 37 08 – Mail : sivbreche@gmail.com – Site : www.breche.fr

N° SIRET 256 003 609 00029 - N° TVA FR50 256003609

+++++

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Marché des collectivités locales et de leurs établissements publics
Marché public de services en ingénierie, à procédure adaptée

REGLEMENT DE LA CONSULTATION**Mission de maîtrise d'œuvre pour
la réalisation du contournement du Moulin de Sailleville
par la Brèche (rivière)**

Commune de Laigneville, Oise.

Maitre d'ouvrage :

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
354 rue Gaston Paucellier, 60600 Agnetz

représenté par son Président M. COPEL Alain

contact : M. LE CORRE Erwan, technicien rivière
sivbreche@gmail.com, 06 88 86 38 67

Date de remise des offres : 10 septembre 2015 à 12 heures.

Dernière mise à jour du document : 11 aout 2015

Table des matières

1. MAITRISE D'OUVRAGE, PORTEUR D'OPERATION.....	3
2. OBJET DU MARCHE.....	3
3. DELAI D'EXECUTION.....	3
4. CONDITIONS FINANCIERES ET FINANCEURS.	3
5. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES ET LIEU DE DEPOT.	4
6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.	4
7. PRESENTATION DE L'OFFRE.....	4
8. CRITERES ET JUGEMENTS DES OFFRES.....	5
9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	6

1. MAITRISE D'OUVRAGE, PORTEUR D'OPERATION.

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche
354 Rue Gaston Paucellier
60600 AGNETZ
Tel : 03.44.50.37.08
Mail : sivbreche@gmail.com

Représenté par son Président : M. Alain COPEL

2. OBJET DU MARCHE.

Le présent marché doit permettre la réalisation des études de conception ainsi que la maîtrise d'œuvre de travaux du contournement du Moulin de Sailleville par la rivière Brèche dans l'objectif de rétablir la continuité écologique.

Le phasage en est le suivant :

Tranche ferme :

Assurer la conception du projet de rétablissement de la continuité écologique au droit du moulin de Sailleville sur la Brèche :

- Phase 1 : Diagnostics complémentaires :
 - étude géotechnique de terrassement
 - étude hydraulique (érodabilité, section hydraulique...)
 - étude faune flore complémentaire
 - plan de gestion des sédiments pollués
- Phase 2 : Mise au point de l'Avant-projet définitif (APD) et cadrage réglementaire
- Phase 3 : Supports et réunions de sensibilisation
- Phase 4 : Etude de niveau Projet (PRO) et réalisation des CCTP et DPGF
- Phase 6 : Accompagnement du maître d'ouvrage (conventions, servitudes, acquisition foncière...)

Tranches conditionnelles :

- TC1 : Modélisation hydraulique et levés topographiques complémentaires
- TC2 : Analyse des risques résiduels concernant les sédiments pollués
- TC3 : Etude géotechnique et reconnaissance du bâti
- TC4 : Elaboration et suivi du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau
- TC5 : Elaboration et suivi du dossier de Déclaration d'utilité publique
- TC6 : Elaboration et suivi du dossier de dérogation de destruction d'espèces protégées,
- TC7 : Elaboration et suivi du Dossier de défrichement,
- TC8 : Assistance au Maître d'ouvrage dans la phase de consultation (ACT),
- TC9 : Maîtrise d'œuvre en phase travaux (DET, VISA, AOR).

3. DELAI D'EXECUTION.

Le délai global d'exécution à compter de la date de notification du marché est fixé à 24 mois.

Le marché débutera dès les accords de subvention obtenus, à partir de début novembre 2015.

4. CONDITIONS FINANCIERES ET FINANCEURS.

La prestation fait l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 100%.

Le maitre d'ouvrage assure le relais financier avec le prestataire.

5. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES ET LIEU DE DEPOT.

Date limite de réception des candidatures : le 10 septembre 2015 à 12 heures.

Les offres seront :

- soit envoyées en recommandé avec accusé de réception ou par Chronopost à l'adresse indiquée ci-après :
Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, 354 rue Gaston Paucellier, 60600 AGNETZ
- soit déposées à la même adresse contre récépissé, en main propre uniquement, pendant les heures d'ouvertures du bureau, soit du mardi au vendredi de 8h à 18h.
Au préalable, s'assurer impérativement d'une présence dans les locaux, par téléphone.

Il ne sera pas admis d'envoi par voie électronique, mais la totalité des pièces transmises devront être jointe sous format informatique au dossier de candidature.

L'enveloppe devra mentionner : « Ne pas ouvrir, Etude du moulin de Sailleville ».

Visite préalable :

Une visite du site par le candidat est obligatoire.

Dans son offre le candidat doit être en mesure de prouver qu'il s'est rendu sur le site.

Cette visite peut être réalisée avec un représentant du maitre d'ouvrage.

Le contact devra être pris au minimum 14 jours calendaires avant la date de remise des offres.

6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.

La consultation est passée en accord avec les articles 26 et 28 du CMP sous la forme d'une procédure adaptée pour un marché de services lancé par une collectivité locale.

Les offres ont une durée de validité de 120 jours à compter de la date de fin de la consultation.

Le candidat peut proposer une offre variante en complément de son offre de base, si celle-ci apporte des solutions plus performantes ou moins onéreuses.

Le maitre d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager une phase de négociations.

La personne responsable du marché peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

7. PRESENTATION DE L'OFFRE.

En application des articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics (CMP), le dossier comprendra les renseignements suivants :

Les capacités professionnelles :

- Un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant
- Des certificats de qualifications professionnelles des entreprises et de la démarche qualité.
- Les attestations d'assurances professionnelles.

Les capacités techniques :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années,
- Une déclaration mentionnant les effectifs et leurs qualifications dont le candidat disposera pour l'exécution du présent marché,
- La présentation d'une liste des prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours des 5 dernières années MAXIMUM, indiquant notamment le montant, la date et le maître d'ouvrage.

Les capacités financières : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant la spécialité à laquelle se réfère le marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices.

Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché;
- les formulaires DC1, DC2, DC4 si concerné.

Le candidat devra fournir une notice méthodologique définissant ses modalités d'actions, les moyens mis en œuvre, ce dans un esprit d'économie, d'efficacité et de lisibilité des résultats.

Un devis détaillé reprenant l'ensemble des prestations est attendu.

Les pièces du DCE paraphées et signées : DPGF, CCAP/AE et CCTP.

8. CRITERES ET JUGEMENTS DES OFFRES.

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de critères pondérés :

- Prix des prestations : 40%
- Niveau de détail du devis : 10%
- Moyens humains et moyens techniques mis en œuvre : 40%
- Références et expérience dans le domaine : 10%

Sur le critère Prix, la note est calculée selon la formule suivante :

Si Pmin est le montant de l'offre la moins chère, une offre de prix P reçoit la note N :

$$N = 10 - (P - Pmin) / P \times 13$$

avec P et Pmin correspondant au montant de la tranche ferme,
additionné avec le montant des tranches conditionnelles TC1 à TC7 auquel est appliqué un coefficient 0,5 ,
additionné avec le montant de la tranche conditionnelle TC8,
additionné avec la rémunération de la tranche TC9 calculée par la formule $TC9 = ((C1+C2)/2) \times 200\,000$

la formule utilisée est la suivante :

$$P = \text{tranche ferme} + (\text{TC1}+\text{TC2}+\text{TC3}+\text{TC4}+\text{TC5}+\text{TC6}+\text{TC7}) \times 0,5 + \text{TC8} + \text{TC9}$$

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Les candidats pourront demander des renseignements ou visiter le site en contactant M. Erwan LE CORRE, technicien rivière du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Brèche, au 06 88 86 38 67.